



RELATIONS DE BON VOISINAGE

Afin d'éviter les conflits de voisinage respectons des règles :

- Les horaires lors des travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ou électriques :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

(Arrêté préfectoral n°2015105-0005 du 15 avril 2015)

- Le brûlage à l'air libre de déchets verts et de tout autres déchets est interdit
- Rentrions les poubelles après le passage de la collecte des déchets. Les bacs doivent être sortis la veille du ramassage mais ils ne doivent pas rester sur l'espace public.



En cas de non-respect des arrêtés préfectoraux les gardes champêtres interviendront.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le tirage au sort des personnes appelées à siéger en tant que juré de cours d'assises se déroulera le 21 juin à 09 H en mairie de Pérouse. Le tirage au sort est public.

Les conditions pour être juré d'assises sont les suivantes :

- Être inscrit sur les listes électorales
- Être de nationalité française
- Avoir plus de 23 ans
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés (certaines professions, condamnations.)



ALSH : Départ en retraite et remplacement d'une animatrice.

Madame Brigitte MIGNEREY, animatrice à l'ALSH de Pérouse fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2022. La commune de Pérouse la remercie pour son travail et son investissement durant les nombreuses années passées au sein de l'ALSH.

Ce départ amène la commune de Pérouse à recruter une animatrice ou un animateur.

Le poste proposé est de 11h par semaine. La personne recrutée devra être titulaire du BAFA.

Si vous êtes intéressé par le poste, envoyer votre CV avec une lettre de motivation à la mairie de Pérouse.

BUDGET 2022 /TAUX D'IMPOSITION

Vous pouvez retrouver le budget et le compte administratif voté le 1^{er} avril 2022 sur le site de la commune (<http://www.perouse.eu>)

Le taux de la taxe foncière pour 2022 passe de 30,90% à 31,52%

INFOS TRAVAUX



- Mise en conformité des quais de bus : Les 3 quais de bus de Pérouse ont été mis en conformité. C'est au total 11 quais de bus qui ont fait l'objet de tels travaux dans la couronne belfortaine.
- Terrain de sport rue des Acacias (prolongement des terrains de tennis) Les travaux se termineront par l'engazonnement du terrain à l'automne.
- Rue des Rosiers/piste cyclable : L'étude du projet pour les travaux concernant la rue des Rosiers et le début de la rue des Lilas a été lancée et les dossiers de subventions déposés. Une piste cyclable sera créée devant rejoindre Chèvremont à la ZAC de la Justice en passant par la rue des Rosiers.
- Ferme Richard (Grande Rue) : Le permis de construire afin de créer 3 cellules commerciales, est en cours de dépôt auprès des services du Grand Belfort.

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Le seuil d'alerte de niveau 1 étant atteint, la préfecture du Territoire de Belfort appelle au civisme de chacun pour réduire sa consommation d'eau.

Un arrêté pris le 07/06/2022 détaillant les différentes restrictions est à retrouver sur le site de la préfecture <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/>

ASSOCIATION PÉROUSE AMITIÉS

L'association des anciens de Pérouse se réunit un mercredi sur deux dans la salle LA PER'HOUSE pour des après-midis conviviaux. Si vous êtes retraités et intéressés vous pouvez joindre le président de l'association Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE au 03 84 21 63 97



LES RENDEZ VOUS :

- **18 JUIN à partir de 14h** : Après-midi animations + inscriptions à l'école de tennis de l'AUTRUCHE TC (club de Pérouse et Bessoncourt) RDV sur les courts de BESSONCOURT.
- **20 JUIN au 10 JUILLET** : GRAND TOURNOI MASCULIN de tennis organisé par l'AUTRUCHE TC sur les courts de BESSONCOURT.
- **2 JUILLET** : Fête de l'école à partir de 10H30, Organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Pérouse : spectacle des enfants, repas, jeux ; place de la mairie de Pérouse.
- **7 JUILLET** : Vacances scolaires

